

Nous constatons d'abord qu'après celui d'Épinal (1829), plusieurs ateliers se mirent « en sommeil » à la fin de la Monarchie de Juillet : Lunéville et Pont-à-Mousson en 1837, Longwy en 1846, Saint-Dié en 1845. Nous avons quelques détails dans le cas de cette dernière loge *Les Amis Incorruptibles des Vosges*, qui avait manifesté un assez vif rayonnement autour de 1830, essaimant même au-delà de la crête par la fondation des *Vrais Amis Alsaciens* à Sainte-Marie-aux-Mines. Tout d'abord le préfet prétendait qu'il y avait eu interruption d'activité et qu'une nouvelle autorisation était nécessaire. « Je soupçonne fort, écrivait le vénérable Blondin, avoué et maire, soit notre Évêque, soit notre ancien Vén. : d'avoir suscité contre nous cette petite difficulté; ce serait assez mal pour un f. : qui a voulu nous quitter parce que (et bien contre mon gré) mon nom avait été ballotté avec le sien qu'il pensait devoir toujours figurer en tête du tableau. » L'affaire s'arrangea mais peu après une dernière lettre constatait : « Il y a tiédeur sinon torpeur... notre O. : subit le joug que le clergé impose encore aux femmes (et aux hommes qui se laissent diriger par elles) par l'horreur pour tout ce qui touche à des mystères auxquels il n'est pas initié (1). » Et ainsi se ferma le dernier temple maçonnique du département des Vosges, où la pratique de l'Art Royal disparut complètement pendant treize ans. Pour l'ensemble de la Lorraine, on ne comptait donc plus que quatre loges actives : *Saint Jean de Jérusalem* à Nancy, *Les Amis de la Vérité* à Metz et les deux ateliers meusiens, ranimés tous deux après quelques années d'interruption, *L'Amitié Bienfaisante* de Bar-le-Duc et *La Forge Mystérieuse* de Saint-Mihiel. Encore écrivait-on de cette dernière loge le 3 mars 1849 : « Les événements politiques survenus dans notre pays l'année dernière ont tellement préoccupé les esprits que nos travaux en ont souffert (2). » Il semble bien qu'il en était de même aux *Amis de la Vérité*, dont le dossier aux archives du Grand Orient s'interrompt en 1849.

Nous manquons d'autre part d'informations sur l'orientation de l'activité maçonnique dans ces années. L'historiographe de *Saint Jean de Jérusalem* nous dit seulement que réagissant contre les « tendances personnelles et antimaçonniques » des successeurs de Mandel, « quelques frères d'un dévouement inébranlable » réorganisèrent alors l'atelier, assurant « la bonne

1. 24 avril 1843-22. novembre 1847, B. N. FM<sup>2</sup> 395.  
2. B. N. FM<sup>2</sup> 407.

harmonie » et « la prospérité des finances (1) ». Mais nous pouvons relever comme un indice significatif de la mentalité dominante le fait que le premier maillet fut tenu de 1849 à 1855 par un militant républicain convaincu, l'avocat Georges La Flize, représentant de la Meurthe à l'Assemblée Constituante. D'autres maçons lorrains furent élus comme lui sur les listes de gauche : Charles de Ludre dans la Meurthe, Woirhaye dans la Moselle, et l'idéaliste docteur Turck dans les Vosges, où il avait été chargé de représenter le gouvernement provisoire après la Révolution de février.

Cependant il faut éviter tout schématisme. Pierre-François Marchal, qui fut encore membre de la Constituante après avoir siégé dans les chambres de la Monarchie de Juillet, ne fréquentait plus la loge depuis longtemps. Sébastien Deblaye, député des Vosges à la Législative, était devenu conservateur depuis l'époque ardente de la *Parfaite Union*. Surtout, la loge de Bar-le-Duc avait pour vénérable l'avocat Paulin Gillon (grand-oncle de Raymond Poincaré), maire et député très attaché à l'ordre (il vota même la loi Falloux!). Un de ses amis pouvait écrire au préfet qui s'inquiétait en 1850 de l'esprit de l'atelier : « il ne s'y est rien passé et il ne s'y passera rien de contraire aux lois ni aux mœurs. Cette loge est en effet composée d'hommes sages et, à très peu d'exceptions près, tous amis du gouvernement (2) ».

Comme partout, l'établissement de l'Empire autoritaire entraîna un ralentissement considérable de l'activité maçonnique à la base, quoiqu'au sommet le nouveau pouvoir, se gardant bien de supprimer le Grand Orient, se soit contenté de s'en assurer le contrôle. Les temples de Metz, de Bar-le-Duc et de Saint-Mihiel se mirent « en sommeil » et seule la loge *Saint Jean de Jérusalem* poursuivit ses travaux, sous la surveillance étroite de l'autorité civile. En 1855, le préfet Lenglé s'inquiéta de « la persévérance que met la loge... à placer à sa tête le s<sup>r</sup> La Flize l'un des condamnés politiques de 1852 et le chef bien connu du parti socialiste de la Meurthe ». Il précisait : « On ne fait point, il est vrai, de propagande ni d'opposition active dans les réunions mais on ne laisse échapper aucune occasion par des allusions de montrer l'esprit d'hostilité dont est animée la majorité de cette société. » Il dénonçait aussi l'omission lors du banquet solsticial des « santés d'obligation », c'est-à-dire de l'hommage rituel à l'Empereur, alors qu'un toast était porté aux proscrits de toutes les nations,

1. E. MARCHAL, *op. cit.*  
2. Maire de Bar-le-Duc, 22 novembre 1850, A. D. Meuse, 248 M<sub>1</sub>.